

# **Soutenez** **des installations en** **agriculture biologique**

En prenant part à un **Groupement Foncier Agricole Mutuel et Citoyen** sur le bassin maraîcher lingremais.



# Le contexte

Lingreville, commune du littoral manchois, est du fait de sa situation pédoclimatique un bassin maraîcher depuis plusieurs générations. Malheureusement cette activité est en fort déclin. Ce constat fait ressortir deux besoins pour le territoire :

- installer des jeunes agriculteurs maraîchers ;
- maintenir l'activité économique locale.

C'est dans ce contexte qu'Annick Briand et Thibault Champin créent en 2011, *Terre Ferme Earl*, ferme maraîchère biologique. Leur production alimente deux AMAP<sup>1</sup> d'Île-de-France, deux magasins Biocoop et un marché à la ferme.

En 2012, à l'initiative de la municipalité de Lingreville et du *Centre de Formation pour Adultes de Coutances*<sup>2</sup>, est créée l'association *Biopousses*<sup>3</sup> : espace test agricole et couveuse d'entreprises.

Issus de *Biopousses*, deux jeunes couples de maraîchers, Laure Pâris et Christophe Boisier, Nolwenn Le Calvé et Sébastien Villedieu sont en cours d'installation sur la commune.

Des réflexions communes entre ces futurs maraîchers et Annick et Thibault, installés depuis 4 ans, naît un projet mutuel.

1. Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

2. [www.coutances.educagri.fr](http://www.coutances.educagri.fr)

3. [biopousses.over-blog.com](http://biopousses.over-blog.com)

# Le projet

Le projet s'articule autour de deux volets, l'un concernant production et commercialisation, l'autre concernant l'acquisition de foncier.

## Le premier volet comporte :

- la mise en commun des moyens de production et de commercialisation ;
- la répartition des productions entre les 3 fermes maraîchères, afin d'alléger la charge de travail particulièrement lourde en maraîchage diversifié (plus de 45 légumes différents par an).

## Le second volet concerne la question foncière et s'appuie sur deux constats :

- l'acquisition de terres reste le frein majeur à toute installation agricole ;
- la spéculation sur les terres est de plus en plus forte.

**En conséquence, il est apparu primordial de sécuriser le foncier et de se munir d'un outil juridique et financier. Le choix de cet outil s'est orienté sur la création d'un Groupement Foncier Agricole citoyen.**

# Le Groupement Foncier Agricole Mutuel et Citoyen

## POURQUOI UN GFA ?

Parce qu'il apporte une réponse politique et sociale... il permet d'investir son épargne localement dans un projet clairement identifié.

## COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

- **Le GFA est une société civile dont les associés sont des particuliers comme vous.** Il est dit citoyen, parce qu'il est ouvert à toutes personnes intéressées par la préservation des terres agricoles et le développement d'un projet d'agriculture citoyenne. Le GFA citoyen est un outil de territoire géré localement.
- **Le capital du GFA est composé de l'ensemble des parts sociales.** Chaque part a une valeur de 100 €. Les souscriptions au GFA sont un engagement de moyen à long terme mais qui n'est pas bloqué. Les parts pourront être rachetées par les autres associés ou par de nouveaux membres à trouver.
- **Le GFA achète les terres, il en devient propriétaire.** Il les loue ensuite à un ou plusieurs paysans. Il est dit mutuel car les terres dont il est propriétaire sont louées à plusieurs paysans. La location plutôt que l'acquisition soulage financièrement les paysans. Le GFA assure la pérennité des terres pour l'activité maraîchère locale.
- **La gestion du GFA est souple.** Les statuts sont adoptés lors de l'assemblée générale constituante. Une assemblée générale est convoquée chaque année pour l'approbation des comptes, l'affectation des résultats et la gestion des parts entrantes et sortantes si nécessaire. Le nombre de voix est proportionnel au nombre de parts.

## CONCRÈTEMENT, QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

**Dans un premier temps**, il s'agit d'acquérir très rapidement environ 5 hectares pour un montant total de 45 000 €.

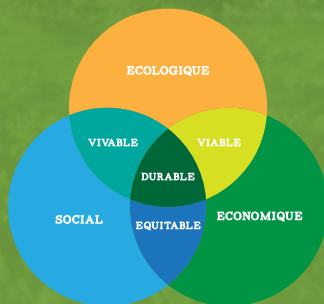
**Dans un second temps**, il est prévu de constituer une réserve financière bloquée dédiée uniquement à l'acquisition de nouvelles parcelles pour porter la surface utile à une douzaine d'hectares ce qui portera le capital à presque 90 000 €. Ce besoin répond à la nécessité de prévoir des rotations dans les cultures et la mise au repos des terres ce qui est un principe de base en agriculture biologique.



# Pour conclure

Dans sa globalité, le projet s'inscrit dans **les 3 piliers du développement durable**, car il vise :

- la viabilité économique et écologique des fermes maraîchères ;
- la minimisation de la pénibilité ;
- le renforcement des relations participatives entre consommateurs et producteurs mais également entre les paysans eux-mêmes trop souvent isolés dans leurs fermes.



Le projet :

- **favorise** l'installation de quatre nouveaux maraîchers, la pérennisation de *Terre Ferme Earl*, et de ses deux associés, et le soutien à l'association *Biopousses* ;
- **renforce** le tissu social d'une petite commune ;
- **garantit** l'accès collectif et solidaire à la terre ;
- **encourage** la préservation des ressources vivrières ;
- **soutient** le développement de l'agriculture biologique.



## Calendrier des échéances

### NOVEMBRE 2015

- Lancement des souscriptions
- DÉCEMBRE 2015 ET JANVIER 2016**
- Réunions publiques d'information
- MARS 2016**
- Promesses d'engagement réunies
- AVRIL 2016**
- Assemblée constitutive du GFA
- MAI 2016**
- Acquisition foncière

### Bulletin de souscription



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

- Je souscris le nombre de parts suivant : ..... x 100 € = .....€.
- Je souhaite être informé des dates et lieux des réunions publiques.
- J'accepte de recevoir les informations liées au projet par mail.

À envoyer à : Terre Ferme EARL - 02 Village Beaumont - 50 660 LINGREVILLE / mail : terre.ferme@orange.fr